



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 224-2024
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.299

Déposée le : 12.09.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Schneider (Biel/Bienne, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -

Faut-il craindre des attaques visant nos concitoyennes et concitoyens juifs ?

Fin août, à Davos, un juif de 19 ans a été attaqué par deux hommes, qui lui ont craché dessus et l'ont frappé. On a pu lire dans les médias que les auteurs présumés de l'attaque sont des requérants d'asile déboutés, logés dans un centre de départ à Valzeina dans le Prättigau. Le trajet entre Valzeina et Davos prend jusqu'à deux heures en transports publics.

À partir de 2025, l'Office bernois de l'intégration et de l'action sociale (OIAS) prévoit d'utiliser le centre de vacances et de loisirs de la Montagne de Douanne comme hébergement collectif pour des personnes réfugiées. Il est prévu d'y loger jusqu'à 175 personnes au statut de réfugié, admises à titre provisoire ou au bénéfice du statut S. L'exploitation sera assurée par la CRS Canton de Berne en collaboration avec cinq partenaires régionaux.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. L'OIAS ou la DSSI ont-ils défini des règles à appliquer aux hébergements collectifs, notamment en matière d'obligations de présence ?
2. De quelle manière contrôle-t-on la présence des personnes concernées au centre de la Montagne de Douanne ?
3. Quelles sont les conséquences en cas de violation de ces règles ?
4. A-t-on déjà des informations sur les pays d'origine des 175 personnes qui seront hébergées à la Montagne de Douanne ?
5. Quelles mesures le canton entend-il prendre pour protéger la communauté israélite de Bienne et de la région, afin d'éviter des incidents comme celui de Davos ?

Destinataire
– Grand Conseil